



PLAN SÉNIORS 01 (2023-2028)



Logement, vie quotidienne...



**QUE FAIT LE DÉPARTEMENT
POUR LES SÉNIORS ?**

À destination des professionnels



www.ain.fr



AIN⁰¹
le Département

Le Département de l'Ain connaît une croissance démographique bien plus rapide qu'à l'échelle nationale. Dans ce contexte, le Département, chef de file des politiques sociales en faveur des personnes âgées, se doit de proposer aux Aindinois une politique à la fois ambitieuse, concrète et cohérente pour nos aînés qui souhaitent de plus en plus pouvoir vieillir chez eux.

L'ensemble des mesures d'accompagnement humain et technique est le fruit d'un travail collaboratif et participatif faisant intervenir à la fois les partenaires et les usagers. Il est regroupé dans un nouveau « Plan Séniors 01 (2023-2028) » avec plus de 27M€ investis par an. Ce plan d'action s'inscrit dans la continuité du précédent en développant des solutions intermédiaires et se déploie en quatre axes majeurs. Le Département s'engage à favoriser le bien vieillir à domicile, mais aussi à transformer l'offre d'accueil pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain. En parallèle, le Département entreprend d'améliorer l'information et la communication auprès des séniors et des acteurs du territoire, ainsi que le renforcement de l'accompagnement des séniors atteints de maladies neurodégénératives.

AXE 1

FAVORISER LE BIEN VIEILLIR À DOMICILE

P. 4

- Favoriser la prévention de la perte d'autonomie P.4
- Améliorer l'attractivité et la coordination de acteurs participant au maintien à domicile P.5
- Proposer des plans d'aides au plus près des besoins p.5
- Favoriser la mobilité des séniors p.6
- Soutenir l'aidant, déterminant dans le maintien à domicile p.6
- Favoriser le maintien du lien social et l'accès aux loisirs p.7
- Favoriser et améliorer l'accès aux soins des séniors p.7

AXE 2

TRANSFORMER L'OFFRE D'ACCUEIL POUR RÉPONDRE AUX BESOINS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

P.8

- Penser l'EHPAD de demain p.8
- Promouvoir les MARPA et les résidences autonomie p.9
- Poursuivre le développement de l'habitat partagé et inclusif p.9
- Penser et structurer l'accueil familial p.10

AXE 3

AMÉLIORER L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION AUPRÈS DES SÉNIORS ET ACTEURS DU TERRITOIRE

P.10

- Poursuivre le renforcement du rôle de guichet unique des Centres locaux d'information et de coordination gérontologique p.11
- Réaliser de « l'aller-vers » en termes de communication pour faciliter l'appropriation p.11
- Simplifier la communication à destination des séniors p.12
- Faciliter la communication et la coordination entre les acteurs p.12

AXE 4

RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES SÉNIORS ATTEINTS DE MALADIES NEURODÉGÉNÉRATIVES

P.13

- Mener un travail de sensibilisation et de déstigmatisation autour de la maladie d'Alzheimer et des autres maladies apparentées p.13
- Diversifier et adapter l'offre d'accueil et d'hébergement p.14
- Améliorer la prise en charge des publics atteints de la maladie d'Alzheimer et des autres maladies apparentées p.14
- Soutenir les aidants de personne atteintes de la maladie d'Alzheimer et des autres maladies apparentées p.15



JEAN DEGUERRY

Président du
Département de l'Ain

« Le Département est la collectivité des solidarités humaines. Parmi elles, la solidarité intergénérationnelle est primordiale. Bien que l'Ain soit un territoire en nette progression démographique, le rythme du vieillissement demeure soutenu. Ainsi, la part des Aindinois de plus de 65 ans passera de 16 % à 26 % d'ici 2050, nous plaçant au-dessus des moyennes régionale et nationale.

Mener une politique ambitieuse à l'endroit des personnes âgées et du vieillissement est donc nécessaire. C'est la vocation du Plan Séniors 01, doté de 27 M€ répartis sur six ans. Construit autour de quatre axes, ce plan s'attache à favoriser le bien vieillir chez soi, à transformer l'offre d'accueil pour répondre aux besoins, à améliorer l'information et la communication autour de ces enjeux et à renforcer l'accompagnement des séniors atteints de maladies neurodégénératives. Avec détermination, de toutes nos forces, nous agissons pour le grand âge et les séniors aindinois.



MARTINE TABOURET

1^{re} Vice-présidente
déléguée à la
démographie médicale et
à l'autonomie (personnes
âgées et personnes
handicapées)

« Le Plan Séniors 01 est un cadre d'action ambitieux dont se dote le Département pour accompagner au mieux les Aindinois dans le grand âge. Permettant de prévenir la perte d'autonomie, de favoriser la mobilité des séniors, de proposer des solutions au maintien à domicile, de faciliter la communication, de coordonner les acteurs ou encore d'adapter l'offre d'accueil aux besoins et aux problématiques liées à Alzheimer, il fixe un cap d'ici à 2028.

Adapter le territoire à la dynamique démographique de l'Ain, c'est prendre en compte toutes les dimensions du sujet. À n'en pas douter, le vieillissement influe sur les tendances démographiques. Il nous revient de nous saisir de ces enjeux d'avenir pour préparer le territoire et accompagner les Aindinois.

AXE 1

FAVORISER LE BIEN VIEILLIR À DOMICILE

ACTION 1

Favoriser la prévention de la perte d'autonomie

ACTION 2

Améliorer l'attractivité et la coordination des acteurs participant au maintien à domicile

ACTION 3

Proposer des plans d'aides aux plus près des besoins

ACTION 4

Favoriser la mobilité des séniors

ACTION 5

Soutenir l'aidant, déterminant dans le maintien à domicile

ACTION 6

Favoriser le maintien du lien social et l'accès aux loisirs

ACTION 7

Favoriser et améliorer l'accès aux soins des séniors

ACTION 1

FAVORISER LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

CONSTATS

- Une large partie des séniors souhaitent rester à domicile en « bonne santé » et en étant « autonome »*
- De nombreux projets financés dans le cadre de la programmation Azalée et dont l'évaluation des projets est faite tous les ans
- Des porteurs de projets qui souhaitent mutualiser certaines actions pour éviter les redondances
- Une communication sur les actions de prévention collective mises à en place à renforcer car ces derniers ne les connaissent pas (53 %)*
- Un manque de coordination des actions sur les différents territoires

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- **Poursuivre le financement d'actions innovantes de prévention**
- **Poursuivre les expérimentations d'outils innovants de prévention / besoins de sécurité / nouvelles technologies**
- Déployer la domotique pour un usage quotidien et sensibiliser les séniors à l'installation de technologies au sein de leur domicile via le concept « d'habitat connecté »
- Sensibiliser les séniors et les familles à l'anticipation d'un parcours de vieillissement (ex: aménagement de l'habitat, départ du domicile, etc.)
- Renforcer la coordination des actions financées dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (ex: via les CLIC) et mener une réflexion sur le renouvellement de certaines actions d'une année sur l'autre et leur capitalisation.



Calendrier

À partir de 2023



Partenaires

CNSA, ARS



Pilote

Le Département

ACTION 2

AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ ET LA COORDINATION DES ACTEURS PARTICIPANT AU MAINTIEN À DOMICILE

CONSTATS

- Une coordination qui repose sur des personnes mais qui n'est pas systémique/institutionnalisée
- Une multiplicité d'intervenants autour des personnes âgées entraînant parfois un sentiment de confusion
- Des SAAD en difficulté : difficulté de recrutement (fort « turn over »), une qualité de service qui se décline, une capacité de réponse aux plans d'aide complexe (moins de 70 % des plans d'aides sont mis en place), difficulté à intervenir en soirée et en week-end
- Le département a mis en place un groupe de travail dédié à l'attractivité de ces métiers
- Une volonté des acteurs de tisser des liens pluriprofessionnels et de mieux se coordonner

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- **Poursuivre la mise en œuvre du nouveau Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les 6 Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)**
- Accompagner les SAAD dans la mise en place de systèmes innovants (pool d'aides à domicile, mutualisation de moyens entre SAAD, plateforme commune de dépôt des plans d'aide, formation par une équipe dite « socle » etc.); investir le champ de la prévention des risques professionnels pour attirer de nouveaux profils
- Renforcer et favoriser le développement de compétences managériales des encadrements intermédiaires
- Clarifier les CPOM en consacrant des temps de coordination aux encadrements intermédiaires
- Consacrer un axe relatif au « bien être au travail » dans les CPOM
- Favoriser l'interconnaissance entre les différents acteurs gravitant autour des usagers pour raisonner en termes de parcours de vie et de soins et éviter les ruptures brutales
- Impliquer davantage les familles dans le parcours du maintien à domicile

 Calendrier Mai 2023	 Partenaires Les SAAD
 Pilote Le Département	

ACTION 3


PROPOSER DES PLANS D'AIDES AUX PLUS PRÈS DES BESOINS

CONSTATS

- 70 % des plans d'aide ne sont pas mis en place (taux d'effectivité du volume d'heures accordées et du volume d'heures réalisées)
- Un tiers des personnes bénéficiaires de l'APA demande de ne pas mettre en œuvre l'intégralité du plan (afin de limiter le reste à charge, pour des problématiques de ressources humaines, pour des raisons personnelles, etc.)
- Un taux d'équipement des SSIAD inférieur aux niveaux de référence
- Une offre de répit qui est peu mobilisée (ex: manque d'offre, coût, etc.) malgré son intégration dans le plan d'aide
- Confusion autour des missions des aides à domicile par les usagers
- Des seniors vivant à domicile qui souhaitent des aides pour adapter leur logement, du fait d'un manque de lisibilité de l'offre*
- Des démarches pour l'accès aux demandes d'adaptation du logement complexes et longues (9-24 mois)

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- **Poursuivre la formation des évaluateurs à l'autonomie**
- **Réaffirmer et renforcer le droit au répit pour les proches aidants dans les plans d'aide**
- **Poursuivre les plans d'adaptation du logement à la dépendance**
- Apporter une réponse au plus près des besoins et attentes des usagers (ex: explication téléphonique sur la procédure, transmission d'information, etc.)
- Mieux informer les usagers sur le rôle des aides à domicile (ex: pas qu'une aide ménagère, convivialité, etc.)
- Faciliter l'accès aux outils favorisant la sécurisation des personnes (ex: téléalarme, aide à l'identification des acteurs, etc.)
- Accompagner la réforme des SSIAD et des SPASAD qui deviendront des Services d'autonomie à domicile (SAD), en redéfinissant le périmètre d'action et en accompagnant les acteurs, avec l'ARS
- Fluidifier le parcours d'adaptation du logement notamment en créant un groupe de travail rassemblant les bailleurs sociaux et SOLIHA, dans le but d'améliorer la coordination des actions et réduire le temps de réponse aux demandes

 Calendrier Janvier 2023	 Partenaires <ul style="list-style-type: none">- Les travailleurs sociaux- Les SAAD- Les SSIAD- Les bailleurs sociaux- SOLIHA
 Pilotes <ul style="list-style-type: none">- Le Département- ARS	

ACTION 4

FAVORISER LA MOBILITÉ DES SÉNIORS

CONSTATS

- Le département de l'Ain est un territoire péri-urbain, composé de nombreuses zones rurales, pouvant contribuer à l'isolement des personnes âgées
- Le manque d'offre de transports impacte de façon significative l'accès aux services : de santé, de répit, de loisirs et d'hébergement
- Plus d'un tiers des répondants estiment que l'accès aux transports et à la mobilité est un besoin élevé ou très élevé*
- 25 % des séniors déclarent rencontrer des difficultés pour se déplacer sur le territoire*
- Des transports en ambulance pris en charge uniquement dans le cadre d'affections de longue durée (ALD)
- Le dispositif Sortir Plus (AGIRC – ARRCO) sollicité par les séniors, mais ne couvrant pas tous les besoins

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Travailler un dispositif sur le temps d'accompagnement en complément du transport à la demande en soutien aux EPCI en charge du déploiement de l'offre
- Faire connaître l'offre existante et favoriser la mise en relation pour l'utilisation de véhicules adaptés (ex: entre EHPAD, SAAD, établissements, etc.)
- Veiller à ce que les constructions de nouvelles structures d'hébergement et d'accueil des séniors se réalisent au plus près des commodités et services

ACTION 5

SOUTENIR L'AIDANT, DÉTERMINANT DANS LE MAINTIEN À DOMICILE

CONSTATS

- Une absence d'offre d'hébergements d'urgence entraînant des situations critiques
- 84 % des séniors interrogés n'ont jamais bénéficié de structures de répit, parce que 26 % d'entre eux ne les connaissent pas*
- 46 % des séniors-aidants interrogés n'ont jamais sollicité de modalités de soutien*

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- **Améliorer la lisibilité et la coordination de l'aide aux aidants**
- **Poursuivre le développement de l'offre de répit pour soulager les aidants**
Développer des accueils d'urgence dans les EHPAD et rendre officielles les places d'urgence existantes
Favoriser la ventilation des places dans les EHPAD pour permettre d'offrir des places d'hébergements temporaires dans les structures
Améliorer la répartition des places d'hébergements temporaires dans les CPOM
Améliorer le maillage des accueils de jour (médicalisés et non médicalisés)
Poursuivre le développement d'accueils de jour dit itinérants par des plages d'accueil plus adaptées en fonction des besoins des territoires couverts
- **Renforcer la communication sur la diversité de l'offre de baluchonnage (ex; nuit, week-end) et penser à des solutions innovantes (ex: EHPAD assurant ce service)**
- Améliorer l'accessibilité financière de l'offre de répit
- Poursuivre les actions à destination des aidants (formation, groupes de paroles, l'aider à se reconnaître aidant)
- Poursuivre la réflexion quant à l'expérimentation de l'accueil de nuit au sein de la MARPA de la Chénevière à St-Denis-lès-Bourg
- Construire un accompagnement à la fin de vie à domicile



Calendrier

Réflexion à engager



Partenaires

- Les intercommunalités et les communes
- Les associations assurant le transport à la demande



Pilote

Le Département



Calendrier

Une réflexion à engager dès 2023



Partenaires

- EHPAD
- Accueils de jour
- Associations de soutien aux aidants
- Dispositif Bulle d'air
- MARPA



Pilotes

- Département
- ARS

ACTION 6




FAVORISER LE MAINTIEN DU LIEN SOCIAL ET L'ACCÈS AUX LOISIRS

CONSTATS

- Des séniors isolés du fait de la spécificité péri-urbaine du territoire et des familles qui ne vivent pas toujours à proximité des séniors
- Un sentiment renforcé par la crise sanitaire
- Le maintien du lien social (55%) et l'accès à la culture et aux loisirs (43%) font partie des besoins les plus forts exprimés par les séniors*.
- Des séniors qui n'ont pas les mêmes besoins ni envies en fonction des différentes tranches d'âges
- Un club des retraités qui n'est plus en adéquation avec les séniors d'aujourd'hui en quête de plus de dynamisme

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- S'appuyer et soutenir les initiatives associatives locales à l'origine et à destination des personnes âgées
- Développer le bénévolat pour rendre visite aux personnes isolées en s'appuyant sur les travaux réalisés dans le cadre du bénévolat RSA (ex: les 50-65 ans) et sur les SAAD pour l'encadrement
- Développer des actions intergénérationnelles

 Calendrier Janvier 2023	 Partenaires <ul style="list-style-type: none">- Associations- Structures scolaires (ex : lycées) / Centres de loisirs- CCAS- Azalée- Foyers ruraux- France Bénévolat- SAAD
 Pilote Département	

ACTION 7




FAVORISER ET AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS DES SÉNIORS

CONSTATS

- Des séniors qui considèrent le « bien vieillir » comme le fait de vivre en bonne santé
- L'accès aux soins identifié comme une priorité en termes de besoins par les séniors*
- Des séniors présentant des états de santé parfois dégradés, notamment du fait de la faible densité médicale (ex : dénutrition, mauvaise hygiène bucco-dentaire)
- Une densité de médecins généralistes et d'infirmières inférieure aux taux de comparaison, et des départs à la retraite à anticiper
- Des professionnels de santé qui réalisent de moins en moins de visites à domicile
- Un recours à la télémédecine qui n'est pas forcément adapté au public sénior (ex: accès au numérique, accès à internet, etc.)

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Mettre en œuvre des actions de prévention en matière de santé (ex: nutrition) en lien avec les acteurs pour améliorer la prise en charge des soins
- Inciter les professionnels de santé à faire de « l'aller-vers »
- Favoriser le recours aux infirmières en pratique avancée (IPA) en tant que prescripteurs

 Calendrier Dans les 5 ans du Plan Séniors	 Partenaires <ul style="list-style-type: none">- Les CPTS- Les ordres professionnels des métiers de la santé- Les syndicats de professionnels de santé- L'Université de médecine de Lyon dont une antenne ouvre à Bourg-en-Bresse- Mutualité de l'Ain- CPAM- AIN'APPUI
 Pilotes <ul style="list-style-type: none">- Département, via le chargé de mission démographie médicale- ARS	

AXE 2

TRANSFORMER L'OFFRE D'ACCUEIL POUR RÉPONDRE AUX BESOINS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

ACTION 1

Penser l'EHPAD de demain

ACTION 2

Promouvoir les MARPA et les résidences autonomie

ACTION 3

Poursuivre le développement de l'habitat partagé et inclusif

ACTION 4

Penser et structurer l'accueil familial

ACTION 1

PENSER L'EHPAD DE DEMAIN

CONSTATS

- Une image très négative au vu de l'actualité récente, malgré un important effort de rénovation et de restructuration ces dernières années
- Des structures qui accueillent des personnes de plus en plus dépendantes
- Des difficultés de recrutements importantes, impactant la prise en charge des résidents.
- Appauvrissement des compétences et des qualifications constaté parmi les personnes recrutées
- Une gestion des événements indésirables à améliorer

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Repenser le « cahier des charges » des EHPAD : améliorer les soins, la bientraitance, la liberté; ouverture sur la cité; activités stimulantes et favorisant l'autonomie, etc.
- Finaliser le plan de restructuration immobilière des EHPAD initié dans le Plan Séniors 01
- Renforcer la place des familles dans la participation à la vie de l'établissement
- Développer et renforcer le rôle des Conseils de la vie sociale (CVS) (ex: rôle de préventeur autour de la maltraitance) notamment sur le même schéma que les Commissions des usagers (CDU) : fournir un guide, organiser des formations et des rencontres inter-CVS
- Ressources humaines : garantir des conditions d'exercice décentes; favoriser la pluridisciplinarité des équipes; embaucher des professionnels non-soignants pour accomplir la dimension « sociale » de l'accompagnement
- Valoriser la dimension « convivialité et sociale des EHPAD »
- Améliorer le passage domicile-EHPAD pour éviter une rupture trop brutale
- Améliorer la déclaration des événements indésirables par les structures, notamment en développant la culture de la démarche qualité (ex: formation, sensibilisation)
- Favoriser la mise en œuvre de démarches de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) au sein des structures
- Favoriser l'inclusion des personnes handicapées vieillissantes en proposant des places dédiées dans les EHPAD (ex: unités PHV) / développer le nombre de foyers de vie
- Déterminer la place des EHPAD au sein des futurs Centres de ressources territoriaux



Calendrier

À partir de 2023



Partenaires

- EHPAD
- CDCA



Pilotes

- Département
- ARS

ACTION 2



PROMOUVOIR LES MARPA ET LES RÉSIDENCES AUTONOMIE

CONSTATS

- Modèle de la MARPA salué, mais une problématique de maillage à résoudre (concentrées sur le Nord-Ouest).
- Des valeurs appréciées à préserver : dimension inclusive, ancrage territorial, traitement individuel, problématique du maillage.
- Un taux d'occupation autour des 90%-100%
- Un modèle qui permet de maintenir l'autonomie des personnes âgées plus longtemps.
- 19 % des personnes vivant actuellement à domicile s'orienteront vers une résidence autonomie dans le futur*

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Poursuivre le déploiement des établissements de type MARPA sur l'ensemble du territoire (notamment sur les territoires non pourvus comme Plaine de l'Ain-Côtière)
- Poursuivre le plan de rénovation et de partenariat des résidences autonomie
- Renforcer le lien des MARPA avec les structures environnantes comme les logements HAISSOR
- Organiser un « accueil de proximité » notamment le midi pour favoriser le lien social et faire connaître les structures

 Calendrier Janvier 2023	 Partenaires <ul style="list-style-type: none">- Réseau de MARPA- Les Résidences autonomie- Intercommunalités et communes
 Pilote Le Département	

ACTION 3




POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT PARTAGÉ ET INCLUSIF

CONSTATS

- L'habitat inclusif et partagé est très plébiscité par les seniors
- Parmi les seniors résidants à domicile, 46 % d'entre eux se projettent au sein d'un habitat inclusif dans le futur*
- L'offre HAISSOR est plus structurée et accessible que l'offre privée
- Des structures parfois difficiles à gérer du fait de la spécificité de la « vie partagée » à construire et à penser

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Poursuivre la création de logements adaptés dans le parc social
- Poursuivre la création de logements HAISSOR
- Harmoniser les 1ère et 2ème générations de logements HAISSOR, en intégrant les partenaires aux réflexions
- Assurer le pilotage dans le temps des structures HAISSOR en favorisant un co-portage renforcé (entre le SAAD et le bailleur)
- Créer des habitats partagés pour personnes handicapées vieillissantes avec un accompagnement renforcé,
- Mettre en œuvre l'AVP (aide à la vie partagée)

 Calendrier Dans les 5 ans du Plan Séniors	 Partenaires <ul style="list-style-type: none">- Bailleurs- Porteurs- SAAD- CNSA- La Préfecture et la Direction départementale des territoires (DDT)
 Pilote Le Département	

*Résultat du questionnaire à destination des seniors

ACTION 4

PENSER ET STRUCTURER L'ACCUEIL FAMILIAL

CONSTATS

- Aujourd'hui, le territoire compte 36 accueillants familiaux (70 places). Cette offre d'accueil est peu utilisée.
- En comparaison, le département de Saône-et-Loire comptait 98 accueillants familiaux et 141 places agréées en 2018 (60 % des places étaient occupées par des personnes en situation de handicap)
- Une offre très plébiscitée et perçue comme une alternative intéressante pour les personnes âgées qui souhaitent rester dans un environnement familial
- Une offre mal répartie sur le territoire et insuffisante
- Une offre peu connue par les professionnels et les usagers, encore opposée aux autres types d'accueil
- Un statut de l'accueillant qui diffère du statut de l'accueillant de l'enfance (rémunération par la famille et non le Département)
- Un manque de formation des accueillants familiaux et une absence de réseau de ces derniers
- Des accueillants familiaux globalement âgés
- Un métier qui nécessite un engagement total, avec des accueillants familiaux parfois dépourvus et dépassés

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- **Poursuivre le plan de développement et de professionnalisation de l'accueil familial**
- Renforcer la communication autour de la profession et bien définir le rôle, la responsabilité et les appuis dont l'accueillant familial peut bénéficier (ex: l'accueillant familial n'est pas un infirmier)
- Améliorer la formation des accueillants et structurer un réseau d'accueillants familiaux
- Proposer une offre d'accueil familial séquentielle et/ou temporaire, comme une solution de répit aux aidants (à noter que la viabilité de cette option est intrinsèquement liée aux modalités de rémunération des accueillants)
- Encourager la création de maisons adaptées à l'accueil familial
- Maintenir le recours à un tiers régulateur



Calendrier

Réflexion à engager



Pilote

Département



Partenaires

- ADAPA (tiers régulateur)
- Directions de territoire
- CLIC
- CPA
- Organismes tutélares
- MDPH

AXE 3

AMÉLIORER L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION AUPRÈS DES SÉNIORS ET ACTEURS DU TERRITOIRE

ACTION 1

Poursuivre le renforcement
du rôle de guichet unique des CLIC

ACTION 2

Réaliser de « l'aller-vers » en termes de communication
pour faciliter l'appropriation

ACTION 3

Simplifier la communication à destination
des séniors

ACTION 4

Faciliter la communication
et la coordination entre les acteurs

ACTION 1



POURSUIVRE LE RENFORCEMENT DU RÔLE DE GUICHET UNIQUE DES CLIC

CONSTATS

- L'accès à l'information sur l'offre, les dispositifs existants et les aides est jugé élevé ou très élevé par 43% des seniors interrogés*
- 52 % des seniors ne connaissent pas le CLIC et 18% déclarent connaître cet acteur mais ignorer ses missions*
- Des CLIC ayant un mode de fonctionnement qualifié de « système pompier » (traitement de situations urgentes) et constatant un glissement de leurs tâches
- Absence d'un niveau d'animation du réseau partenarial et entre les CLIC
- Absence de CLIC sur le Bugey Sud
- Une homogénéisation des pratiques entre CLIC à mener
- Les CLIC n'intégreront pas le futur Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Renforcer l'inter-CLIC afin de :
- Proposer une communication départementale, unique et impactante, qui viserait les aidants car ce sont les principales personnes sollicitant un appui des CLIC
- Harmoniser les pratiques, proposer des formations au sein des communes, et animer le réseau.
- Harmoniser l'offre de services des CLIC sur la totalité des territoires
- Consulter les seniors via les CLIC pour identifier leurs besoins et leurs attentes
- Finaliser la création du CLIC du Bugey Sud

 Calendrier Janvier 2023	 Partenaires <ul style="list-style-type: none">- Les CLIC du territoire- DAC- EPCI
 Pilote Le Département	

ACTION 2




RÉALISER DE « L'ALLER-VERS » EN TERMES DE COMMUNICATION POUR FACILITER L'APPROPRIATION

CONSTATS

- Un accès à l'information jugé à 3/5 par les seniors interrogés dans le cadre du questionnaire
- Des seniors qui n'ont pas accès à internet ne sont pas en capacité de rechercher de l'information, ont des difficultés de mobilité, entraînant ainsi un renoncement à l'information
- Des CLIC qui ont parmi leurs missions, de favoriser l'interconnaissance des acteurs (ex : des réunions partenariales sont mises en place)

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Informer les professionnels (prescripteurs, travailleurs sociaux, agents des collectivités, etc.) sur les dispositifs existants et la bonne orientation des personnes âgées en favorisant l'interconnaissance des acteurs afin de renforcer la connaissance mutuelle de chacun, favoriser la coordination et améliorer la prise en charge des seniors, et ce, notamment dans le cadre du Dispositif d'appui à la coordination (DAC)
- Sensibiliser les professionnels régulièrement au contact des seniors aux bonnes pratiques de communication (ex: effort de diction, patience, etc.) et aux troubles psychiatriques et cognitifs dont peuvent souffrir les seniors, nécessitant un accompagnement spécifique (ex: formation)
- Renforcer la communication entre collectivités
- Recourir à une communication ciblée auprès des aidants dits « actifs » via les outils numériques

 Calendrier Janvier 2023	 Pilote Le Département
 Partenaires <ul style="list-style-type: none">- Les SAAD- Les travailleurs sociaux- Les ordres et syndicats des professions de santé- Les CLIC	<ul style="list-style-type: none">- Caisses de retraite- Le service communication du Département- Les Maisons départementales des territoires- Les Maisons France Service

ACTION 3




SIMPLIFIER LA COMMUNICATION À DESTINATION DES SÉNIORS

CONSTATS

→ Des seniors qui font état d'une complexité importante de l'accès à l'information

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Recourir à des outils de communication susceptibles de mieux cibler les seniors : spots télévisés, courriers, presse, réunion au sein des associations de seniors, charte graphique unique et clairement identifiable.
- Améliorer l'accessibilité du site internet du Département, qui n'est pas toujours adapté aux seniors et aux personnes en situation de handicap (ex: seniors malvoyants)
- **Poursuivre les formations et accompagnement à la prise en main du numérique pour faciliter l'accessibilité des seniors à l'information** (ex : mettre en place des bus numériques, organiser des visites à domicile de conseillers numériques, etc.)
- Renforcer les liens avec les France Services
- Proposer des orientations vers les dispositifs existants aux seniors, à la fin des cycles de séances proposés par la CFPAA (ex: distribution d'un flyer recensant les partenaires du champ de l'autonomie)

 Calendrier Dès la publication du Plan Séniors	 Partenaires - Les différents médias du territoire - Les CLIC et institutions - CCAS/ communes - Le service communication du Département
 Pilote Le Département	

ACTION 4




FACILITER LA COMMUNICATION ET LA COORDINATION ENTRE LES ACTEURS

CONSTATS

- Une relative bonne coordination entre les acteurs du territoire.
- Des acteurs qui ne se connaissent pas tous au vu de la multiplicité des intervenants dans le champ de l'autonomie.
- Des forums organisés pour informer les seniors et favoriser l'interconnaissance des acteurs (ex: Forum Senior Villars-les-Dombes)

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Mettre en place un outil de communication commun aux acteurs du champ de l'autonomie dans le département.
- Favoriser le partenariat avec les acteurs pour faciliter la coordination entre eux
- Poursuivre l'organisation de forums/journées dédiés aux seniors et aux partenaires

 Calendrier Janvier 2023	 Pilote Le Département
 Partenaires - Les différents acteurs du Département intervenant dans le champ de l'autonomie - Le DAC	- Les CLIC - Le service communication du Département - Le Groupement de Coopération Sanitaire Système d'information de santé Auvergne-Rhône-Alpes

AXE 4

RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES SÉNIORS ATTEINTS DE MALADIES NEURODÉGÉNÉRATIVES

ACTION 1

Mener un travail de sensibilisation et de déstigmatisation
autour de la maladie d'Alzheimer et des autres maladies
apparentées

ACTION 2

Diversifier et adapter l'offre d'accueil et d'hébergement

ACTION 3

Améliorer la prise en charge des publics atteints de la maladie
d'Alzheimer et des autres maladies apparentées

ACTION 4

Soutenir les aidants de personnes atteintes de la maladie
d'Alzheimer et des autres maladies apparentées

ACTION 1




MENER UN TRAVAIL DE SENSIBILISATION ET DE DÉSTIGMATISATION AUTOUR DE LA MALADIE D'ALZHEIMER ET DES AUTRES MALADIES APPARENTÉES

CONSTATS

- Une vision des pathologies étudiées uniquement sous le prisme « sanitaire » (symptômes), au détriment du volet social
- Des malades qui souffrent d'exclusion sociale
- Un enjeu de travailler l'inclusion
- Difficulté d'accès en termes de délais aux consultations mémoire

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Favoriser la communication autour des formations proposées par :
 - France Alzheimer aux aidants et professionnels
 - Les SAAD à tous les types d'aidants
- Organiser des campagnes de sensibilisation à destination du grand public et des professionnels
- Renforcer la formation autour du diagnostic précoce et de l'identification des premiers symptômes

 Calendrier Dans les 5 ans du Plan Seniorss	 Partenaires <ul style="list-style-type: none">- Associations- SAAD- CPTS- Hôpitaux
 Pilote <ul style="list-style-type: none">- Département- ARS	

ACTION 2

DIVERSIFIER ET ADAPTER L'OFFRE D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT

CONSTATS

- Expérimentation prochaine d'une petite unité de vie Alzheimer à Montréal-la-Cluse
- Des unités Alzheimer au sein des EHPAD, dont le fonctionnement n'est pas optimal
- Des accueils de jour spécialisés dans l'accueil de personnes atteintes de maladies neurodégénératives

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Réaliser l'expérimentation de la petite unité de vie dédiée aux malades d'Alzheimer à Montréal-la-Cluse, en vue d'une extension par un appel à projets
- Poursuivre la création d'accueil de jour itinérants, mais en prenant en compte les besoins du territoire couvert
- Améliorer le processus de transition entre l'accueil de jour itinérant et une structure plus adaptée, quand le maintien en accueil de jour n'est plus possible
- Renforcer les moyens dédiés au fonctionnement des unités Alzheimer au sein des EHPAD

ACTION 3

AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DES PUBLICS ATTEINTS D'ALZHEIMER ET D'AUTRES MALADIES APPARENTÉES

CONSTATS

- Une prise en charge négligeant parfois la dignité des personnes
- Des publics nécessitant un accompagnement spécifique et adapté de la part des professionnels
- Une offre de prise en charge des publics dits « jeunes » non adaptée
- Une offre de prise en charge spécialisée à renforcer

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- Travailler sur la reconnaissance des différents types de pathologies existantes : Alzheimer et autres maladies apparentées
- Sensibiliser les familles et les professionnels au repérage précoce
- Poursuivre le développement des unités Alzheimer au sein des EHPAD et améliorer leur visibilité pour les usagers
- Former les professionnels des EHPAD et du secteur de l'aide à domicile à la prise en charge des personnes atteintes de maladies neurodégénératives.
- Valoriser le travail mené par les professionnels auprès de ces publics spécifiques d'un point de vue managérial
- Développer l'offre d'Equipes spécialisées Alzheimer (ESA) sur l'ensemble du territoire (ex: zone blanche sur le plateau d'Hauteville)
- Mener une réflexion collective sur la prise en charge des malades « jeunes »
- Améliorer la communication sur les formations dispensées par France Alzheimer pour la prise en charge des malades jeunes, à destination des proches et des professionnels
- Réaffirmer les valeurs d'inclusion et de préservation de la dignité des malades
- Mener une réflexion sur l'amélioration de la prise en charge de ces publics à moyens constants



Calendrier

Dans les 5 ans du Plan Séniors



Pilote

- Département
- ARS



Partenaires

- Réseau MARPA Ain-Rhône
- EHPAD
- Accueils de jour



Calendrier

Dans les 5 ans du Plan Séniors



Pilote

- Département
- ARS



Partenaires

- EHPAD
- SAAD
- Associations
- CPAM
- MSA

ACTION 4

SOUTENIR LES AIDANTS DE PERSONNES ATTEINTES DE LA MALADIE D'ALZHEIMER ET DES AUTRES MALADIES APPARENTÉES

CONSTATS

- Des aidants déterminants dans la prise en charge des personnes atteintes de maladies neurodégénératives.
- Des mesures de soutien aux aidants existantes mais dispersées.
- Un terme « d'aidant » qui peut être perçu comme stigmatisant et fataliste

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- **Poursuivre le développement du droit au répit pour les familles avec le baluchonnage.**
- Mettre en place une communication claire sur l'offre de soutien existante (ex: groupes de parole, solution de répit, etc.)
- Renforcer l'offre de répit dédiée aux personnes atteintes de maladies neurodégénératives.
- Soutenir les associations proposant des mesures de soutien aux aidants.
- Favoriser, avec l'ensemble de l'entourage, le « processus de reconnaissance du statut de l'aidant », notamment en le soutenant



Calendrier

Dans les 5 ans du Plan Séniors



Pilote

- Département



Partenaires

- Associations
- ARS

ADAPA : Association départementale d'aide aux personnes de l'Ain

ALD : Affection Longue durée

APA : Allocation personnalisée d'autonomie

ARS : Agence régionale de santé

AVP : Aide à la vie partagée

CCAS : Centre communale d'action sociale

CDCA : Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie

CDU : Commission des usagers

CFPPA : Conférence des financeurs de prévention de la perte d'autonomie

CLIC : Centre local d'information et de coordination gérontologique

CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

CPA : Centre psychothérapique de l'Ain

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

CPOM : contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

CPTS : Communauté professionnelle territoriale de santé

CVS : Conseil de vie sociale

DAC : Dispositif d'appui à la coordination

DDT : Direction départementale des territoires

EHPAD : Établissement d'hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

ESA : Équipe spécialisée Alzheimer

IPA : Infirmière en pratique avancée

MARPA : Maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

MSA : Mutualité sociale agricole

PHV : Personne handicapée vieillissante

Programmation Azalée : programmation d'actions de prévention en faveur des personnes âgées adoptée dans le cadre de la CFPPA

SAAD : Service d'aide et d'accompagnement à domicile

SAD : Services d'autonomie à domicile

SPASAD : Service polyvalent d'aides et de soins à domicile

SSIAD : Service de soins infirmiers à domicile

RSA : Revenu de solidarité active

RSE : Responsabilité sociétale et environnementale

HAISSOR : Habitat intermédiaire service solidaire regroupé

autonomie@ain.fr

www.ain.fr/politique-solidarite/seniors/